



RÈGLEMENT DU CONCOURS MONDIAL "89.7 Growl FM : le chemin (clandestin) de la gloire"

§ 1 DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. Ce document (le "**Règlement**") décrit les conditions du concours "**89.7 Growl FM : le chemin (clandestin) de la gloire**" (ci-après le "**Concours**").
2. Dans le cadre du Concours, nous vous invitons (ci-après les "**Participants**") à créer une œuvre musicale inspirée de Cyberpunk 2077, dans le genre et le style de votre choix ("**Contribution**").
3. Vous devrez nous envoyer votre Contribution sous le format de fichier spécifié ci-dessous, par le biais du site dédié cyberpunk.net/growlfm. Vous trouverez les conditions de soumission détaillées à l'article 4.
4. Les Prix seront décernés aux Participants qui créeront les Contributions les plus créatives et originales et nous les auront envoyées durant la Période du Concours, avec toutes les autres informations requises détaillées dans l'article 6 (ci-après les "**Gagnants**"). Nous récompenserons un total de 15 Gagnants.
5. Le Concours est organisé par CD PROJEKT S.A., une société sise à Varsovie (code postal : 03-301, ul. Jagiellońska 74) et inscrite au registre des entreprises de la National Court Register par la Cour fédérale de Varsovie à Varsovie, 14e Département commercial du Registre national polonais, sous le numéro de registre polonais KRS 0000006865, numéro d'identification fiscale NIP 734-28-67-148, au capital social de 100 738 800,00 PLN payé dans sa totalité (ci-après "**nous**" ou les "**Organisateurs**").

§ 2 PARTICIPANTS

1. Vous pouvez participer au Concours si vous avez au moins 18 ans le jour de votre participation au Concours et avez une parfaite autonomie légale, c'est-à-dire que vous pouvez librement procéder à des transactions légales, y compris des contrats, conformément à la réglementation en vigueur dans votre pays de résidence.
2. Vous ne pouvez pas participer au Concours si vous êtes un(e) employé(e) ou un(e) associé(e) d'affaires des Organisateurs ou ses affiliés, filiales, fabricants, commerciaux ou agences de communication ; ou faites partie de la famille directe d'une telle personne ; ou si le centre de vos intérêts vitaux est situé sur le territoire de la Fédération de Russie ou de la république de Biélorussie (c'est-à-dire si votre adresse de résidence ou l'adresse pour la réception des Prix s'y trouve ou si votre compte bancaire est lié au système bancaire russe ou biélorusse) ; ou si vous êtes membre d'un syndicat de musiciens.

§ 3 DATES DU CONCOURS

1. Le Concours commence le 14 octobre 2022 (16h00 CEST) et se termine le 30 novembre 2022 à 16h00 CET (ci-après la "**Période du Concours**").
2. Les vainqueurs seront annoncés au public le 31 janvier 2023 au plus tard.



§ 4 SOUMISSIONS

1. Pour participer au Concours, vous devez nous envoyer votre Contribution conformément au Règlement défini ci-dessous.
2. Chaque Contribution doit être sauvegardée au format PCM WAV Stereo 24bit et durer entre deux et trois minutes. De plus, si la Contribution inclut des paroles, celles-ci devront être en anglais, espagnol, japonais ou chinois. Les Contributions ne respectant pas ces conditions ne seront pas prises en compte dans le cadre de ce Concours.
3. Envoyez-nous votre Contribution par le biais du site cyberpunk.net/growlfm. Les Contributions soumises par tout autre moyen ne seront pas qualifiées.
4. Vous pouvez envoyer 1 Contribution pour participer à ce concours. Seule la première Contribution que vous nous enverrez sera qualifiée pour le Concours, aucune Contribution supplémentaire ne sera prise en compte dans le cadre de ce Concours.
5. Il n'est pas possible d'effectuer une soumission pour le compte d'une autre personne.
6. La Contribution doit être conforme aux dispositions des lois en vigueur. Plus particulièrement, la Contribution ne doit pas porter atteinte aux droits d'auteur, aux marques commerciales, à la propriété intellectuelle ou aux droits personnels d'un tiers.
7. Les Organisateurs se réservent le droit de rejeter ou de disqualifier la Contribution d'un Participant si :
 - a) elle enfreint les lois en vigueur ou le Règlement du Concours ; ou
 - b) la Contribution peut être jugée raciste, xénophobe, sexiste, diffamatoire ou offensante, illégale ou portant atteinte aux droits de propriété intellectuelle de tiers.

§ 5 DÉCISION

1. Jusqu'à quinze (15) Gagnants seront sélectionnés par le jury composé de membres des équipes Communauté, Audio et Musique des Organisateurs (ci-après, le "**Comité du Concours**").
2. Le Comité du Concours choisira les Gagnants en fonction de la créativité et de l'originalité de leur Contribution.
3. La décision du Comité du Concours est définitive.
4. Les Contributions et noms des Gagnants seront publiés sur tous les comptes de réseaux sociaux des Organisateurs associés à Cyberpunk 2077 :
 - Site officiel de Cyberpunk 2077 : cyberpunk.net
 - Forums officiels de CD PROJEKT RED : forums.cdprojektred.com/
 - Page Facebook officielle de Cyberpunk 2077 et ses versions régionales : <https://www.facebook.com/CyberpunkGame/>
 - Profil Twitter officiel de Cyberpunk 2077 et ses versions régionales : <https://twitter.com/CyberpunkGame>
 - Profil Instagram officiel de Cyberpunk 2077 : <https://www.instagram.com/cyberpunkgame/>
 - Profil Tumblr officiel de Cyberpunk 2077 : <https://www.tumblr.com/blog/cyberpunkgame>
 - Profil VK officiel de Cyberpunk : <https://vk.com/cyberpunkgame>
 - Profil officiel del CD PROJEKT RED sur Telegram: https://t.me/cdpr_official
 - Profil officiel de CD PROJEKT RED sur Weibo : <https://weibo.com/cdprojektred>



§ 6 PRIX

1. Outre la diffusion de leur Contribution sur une station radio dédiée dans Cyberpunk 2077 : Phantom Liberty, tous les Gagnants recevront les prix suivants (ci-après les "**Prix**"), pour une valeur totale estimée à 3500 \$ US :
 - 3 000 \$ US
 - Suite Elements par iZotope
 - Sacs de cadeaux Cyberpunk 2077
2. Les Organismes se réservent le droit de décerner d'autres prix spéciaux à leur seule discrétion.
3. Pour éviter toute ambiguïté, les Prix décrits ci-dessus sont communs à tous les Participants, quelle que soit la langue du Règlement consulté par le Participant.
4. Les Gagnants seront informés des résultats du Concours par un message direct sur les adresses e-mail utilisées pour soumettre les Contributions (pensez à vérifier votre adresse e-mail utilisée pour envoyer votre création afin de ne pas manquer ce message). Le message sera envoyé dans les sept (7) jours calendaires à partir du jour indiqué à l'article 3.2 ci-dessus.
5. Chaque Gagnant disposera de sept (7) jours calendaires à partir du jour où les résultats lui auront été communiqués dans un message par les Organismes pour :
 - a) confirmer par message direct aux Organismes, en réponse à l'e-mail d'annonce, s'il accepte le Prix ;
 - b) indiquer aux Organismes leur (i) nom et prénom complets; (ii) adresse de résidence; (iii) numéro de passeport ou de pièce d'identité; (iv) détails bancaires dont le nom de la banque et du compte bancaire (IBAN) sur lequel le prix monétaire sera versé; et (v) l'adresse postale à laquelle envoyer le Prix et l'accord de transfert de droits (si différente de l'adresse de résidence) ;
6. Les Participants reconnaissent et acceptent que la livraison des Prix vers certaines destinations peut être retardée ou impossible pour des raisons extérieures au contrôle des Organismes (dont le territoire de l'Ukraine).
7. Si l'adresse de livraison du Prix donnée par le Gagnant et située sur un territoire où la livraison du Prix est impossible ou sévèrement retardée pour des raisons extérieures au contrôle des Organismes, les Organismes contacteront le Gagnant pour obtenir une adresse alternative de livraison. Les Organismes ne sont pas responsables si les informations fournies par le Gagnant ne correspondent pas à l'identification du véritable destinataire, les objets pouvant alors être rejetés ou retardés à l'envoi ou aux douanes.



8. Si le Gagnant ne fournit pas aux Organismes toutes les informations indiquées au point 5 (a) et (b) ci-dessus ou refuse son Prix, nous nous réservons le droit de décerner ledit Prix à un autre Participant ou de ne pas attribuer ce Prix particulier.
9. Si applicable, à la demande des Organismes, le Gagnant devra fournir aux Organismes le certificat de résidence fiscale, à jour et valide, délivré par son pays de résidence fiscale et la déclaration de bénéficiaire effectif complétée et signée (exemple joint en Annexe "A"), avant le transfert des Prix.
10. Les résultats du Concours seront annoncés par des messages publics sur les comptes de réseaux sociaux officiels et sur le site Internet du concours des Organismes, indiqués à l'article 5.4 ci-dessus pas plus tard qu'à la date indiquée à l'article 3.2 ci-dessus.

§ 7 COÛTS LIÉS AUX PRIX

1. Les Organismes prendront en charge les frais de transport des Prix.
2. Les Organismes s'acquitteront des taxes exigées pour les Prix conformément à la loi polonaise. Les Participants n'auront à s'acquitter que des taxes locales, nationales ou fédérales éventuellement liées aux Prix.
3. À la demande des Organismes, le Gagnant/la Gagnante devra fournir aux Organismes tout document ou toute information exigible par la loi applicable. Ces documents ou informations peuvent comprendre notamment des informations pour répondre aux obligations d'acquittement des taxes, de lutte contre la fraude et/ou le blanchiment d'argent, et devront être fournis dans les sept (7) jours calendaires suivant l'envoi de la demande des Organismes au Gagnant.

§ 8 OBLIGATIONS ET DÉCLARATIONS DU PARTICIPANT

1. En publiant votre Contribution conformément aux dispositions du présent Règlement, vous (en tant que Participant) confirmez que vous remplissez les conditions définies dans le Règlement.
2. En publiant votre Contribution, vous acceptez, si vous êtes désigné(e) Gagnant, que les Organismes puissent utiliser votre nom, votre Contribution et les informations qu'elle contient pour annoncer les résultats du Concours.
3. En publiant votre Contribution, vous déclarez également que :
 - la Contribution est le résultat de votre travail personnel et indépendant ;
 - vous détenez exclusivement tous les droits d'auteur personnels et commerciaux sur la Contribution, notamment les droits de l'utiliser et de disposer de son utilisation dans tous les domaines d'exploitation et de recevoir une rémunération pour son utilisation ;
 - vous avez le droit exclusif d'accorder l'autorisation d'exécuter les droits d'auteur dérivés ;
 - vos droits d'auteur commerciaux, tels qu'indiqués aux points ci-dessus, ne sont pas limités ou liés aux droits de tiers, et n'enfreignent pas les droits de tiers (autres que les Organismes) ;
 - vous n'avez accordé aucune licence d'utilisation de la Contribution sous quelque forme.

§ 9 DROITS D'AUTEUR



1. En publiant votre Contribution, vous (le Participant) nous concédez (les Organismes) le droit non exclusif, non transférable et libre de droits dans le monde entier d'utiliser la Contribution dans le cadre du Concours, y compris de fournir la Contribution aux membres du Comité du Concours, à la communauté des joueurs, et de la publier sur nos sites Internet. Cette licence couvre en particulier les formes d'exploitation suivantes :
 - la production de copies de la Contribution à l'aide de toute technique ;
 - la distribution et la diffusion de la Contribution sur tous les canaux ;
 - la mise à disposition de la Contribution de manière à permettre à toute personne d'y accéder dans le lieu et au moment de son choix.
2. La licence mentionnée à l'article 9.1 :
 - a. est concédée pour une durée indéfinie dans le cas des Contributions des Gagnants ;
 - b. prendra fin immédiatement, si le Participant n'est pas reconnu Gagnant, le jour de l'annonce des résultats comme indiqué dans l'article 3.2 ci-dessus.
3. Les Gagnants concluront un accord de cession de droits d'auteurs avec les Organismes, dans lequel le Gagnant cèdera tous les droits économiques et droits relatifs à la Contribution gagnante aux Organismes, y compris, mais sans s'y limiter, la possibilité d'utiliser la Contribution ou ses éléments dans les jeux et supports marketing des Organismes.
4. La cession de droits d'auteurs susmentionnée se fera en échange des Prix mentionnés à l'article 6.1 ou 6.2 ci-dessus.
5. Le Gagnant enverra l'accord de transfert de droits à l'adresse et dans le délai indiqué par les Organismes, qui ne sera pas inférieur à sept (7) jours calendaires à partir du jour de réception de l'accord par le Gagnant. Si le Gagnant ne renvoie pas l'accord signé pendant ce délai ou refuse de signer l'accord, les Organismes se réservent le droit d'octroyer le gain à un autre Participant, accordant ainsi le Prix à un autre Participant; ou de ne pas accorder ce Prix en particulier à qui que ce soit.

§ 10 DONNÉES PERSONNELLES

1. Le responsable du traitement de vos données personnelles est CD PROJEKT S.A. dont le siège est enregistré à Varsovie, Pologne, ul. Jagiellońska 74, 03-301 Warszawa.
2. Toutes les informations fournies par les Participants dans le cadre du Concours sont fournies volontairement, mais peuvent être nécessaires pour participer au Concours ou, dans le cas des Gagnants, recevoir les Prix.
3. Nous sommes en mesure de traiter les données personnelles suivantes vous concernant :
4. Participant : nom et prénom ou surnom/pseudonyme, adresse e-mail, toute autre donnée personnelle comprise dans la Contribution (le cas échéant), toute information fournie lors des échanges avec les Organismes (le cas échéant) ;
5. Gagnant : nom et prénom ou surnom/pseudonyme, adresse, informations requises par la loi (pour des raisons fiscales, par exemple) ; portrait, toute autre donnée personnelle fournie lors des échanges avec les Organismes (le cas échéant).
6. Vos données personnelles seront traitées dans le but d'effectuer le Concours auquel vous participez, notamment afin d'évaluer les soumissions, de décerner les Prix, d'annoncer les résultats, de communiquer avec les Participants et de fournir les Prix aux Gagnants.



7. Nous respectons vos droits en matière de vie privée, c'est-à-dire le droit d'accéder aux informations vous concernant, de les corriger et de les supprimer, d'en limiter le traitement, de les transférer, et le droit de ne pas être soumis à des décisions automatiques, comprenant le profilage, et de vous opposer au traitement de vos données personnelles. Vous trouverez des informations détaillées sur la façon dont nous traitons vos données personnelles dans notre Politique de confidentialité disponible ici : https://regulations.cdprojektred.com/fr/privacy_policy.)

§ 11 INDEMNISATION

Les Organismes ne couvriront pas de frais potentiels occasionnés au Participant en relation avec le Concours, y compris l'inscription au Concours, la préparation et la soumission de la Contribution et la réception du Prix mentionné à l'article 7 ci-dessus.

§ 12 DISPOSITIONS FINALES

1. Le Règlement est publié dans les langues suivantes : Anglais, polonais, russe, allemand, portugais brésilien, français, espagnol, italien, japonais, coréen, chinois simplifié, chinois traditionnel et arabe.
2. Le Règlement sera appliqué et interprété conformément à la loi polonaise.
3. Le Concours ne constitue en aucun cas un jeu de hasard, une loterie ou tout autre jeu visé par la loi polonaise du 19 novembre 2009 sur les jeux de hasard.
4. Le Règlement entrera en vigueur le 14 octobre 2022.



ANNEXE A – Exemple de déclaration de bénéficiaire effectif

Je soussigné(e), _____¹, confirme devoir être considéré(e) comme bénéficiaire effectif(-ve) du Prix au sens du Modèle de Convention fiscale concernant le revenu et la fortune de l'OCDE. Pour être plus précis, je :

- i. reçois le Prix dans mon propre intérêt, ce qui inclut le droit de décider seul(e) de son utilisation une fois reçu et de supporter le risque économique lié à la perte de ce Prix ou de sa partie,
- ii. ne suis pas un agent, un représentant, un fiduciaire ou autre, sujet légalement ou effectivement obligé de transférer tout ou partie de l'indemnité convenue dans le cadre de cet accord à une autre entité,
- iii. confirme respecter toutes les exigences me permettant d'être considéré(e) comme résident(e) fiscal(e) de _____² selon la législation nationale et l'accord fiscal bilatéral en vigueur.

Toutes les conditions ci-dessus sont remplies.

Je m'engage à informer les Organismes au plus tôt en cas de changement de toute information ci-dessus.

Gagnant :

Date de la signature, signature du Gagnant

¹ Veuillez indiquer le nom et prénom du Gagnant.

² Veuillez indiquer le pays de résidence fiscale du Gagnant.